

Article 21 du Règlement

mines ont été transférées ailleurs, où les bénéfiques s'annonçaient plus intéressants. Depuis ces années, la localité se démène pour redresser sa situation économique.

Par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et du comité consultatif régional d'Atikokan, nous nous sommes penchés sur les besoins de la localité. Comme elle est toute petite, nous avons pu sonder les habitants un à un pour nous faire une idée de leur situation sur le plan du travail. Nous avons découvert que, en 1987, un adulte sur deux prêt à travailler, avait été en chômage à un moment donné cette année-là. Ils n'ont aucunement bénéficié de l'économie florissante de Thunder Bay. Ils ont dû respecter la norme variable d'admissibilité. Plus la situation économique de Thunder Bay s'améliorait, plus il fallait de semaines d'emploi assurable aux gens d'Atikokan pour être admissibles à l'assurance-chômage. La situation est la même à Fort Frances, Kenora, Dryden et Ear Falls. Une mine a fermé aussi à Ear Falls.

J'ai été content d'entendre le porte-parole du gouvernement dire que l'on tient compte de ces régions. Si nous devons maintenir la norme variable d'admissibilité, ce dont je reparlerai plus tard, nous devons penser en fonction des villes et non des régions. Nous savons tous qu'il y a presque plein emploi dans la région métropolitaine de Toronto. Quel est l'effet sur les autres parties de cette région de l'Ontario? Elles sont pénalisées parce que leurs voisins sont prospères. C'est aussi le principe à la base de la norme variable d'admissibilité. Comme le programme a été adopté par le gouvernement précédent, le gouvernement au pouvoir n'est donc pas le seul à supposer qu'un chômeur peut se trouver un emploi si quelqu'un d'autre a pu en trouver un.

Je vous vois me faire signe que c'est tout le temps que j'ai pour l'instant. Je vous préviens que je poursuivrai quand le débat reprendra, à l'appel de l'ordre du jour.

M. le vice-président: Comme il est 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, mardi, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que le défi que nous avons à relever n'est pas de choisir entre le développement économique et la protection de l'environnement.

Cette affirmation est-elle digne de foi? Si le premier ministre pense vraiment ce qu'il dit, comment expliquer que le

comité de l'environnement et des forêts ait établi qu'on n'a pas étudié les répercussions qu'aura l'accord de libre-échange en matière d'environnement?

● (1100)

Pourquoi n'a-t-on pas fait d'études complémentaires après le rapport de janvier 1986 du Conseil consultatif canadien de l'environnement? Ce rapport insistait fortement sur la nécessité d'étudier aussi méthodiquement les répercussions environnementales que les répercussions économiques. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

La mise en garde des groupes écologiques canadiens est la plus récente et confirme les préoccupations exprimées à répétition concernant l'exportation d'eau, l'harmonisation des règlements sur les pesticides prévue à l'annexe 7 de l'accord et l'affaiblissement éventuel des normes canadiennes.

Le gouvernement ne méritera notre confiance que s'il passe de la parole aux actes. Il n'a jusqu'ici fait aucun cas du lien entre l'accord commercial et l'environnement. Quelle imposture, monsieur le premier ministre.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, au début de la semaine, le premier ministre (M. Mulroney) a encore une fois confirmé aux Canadiens que ces derniers pouvaient difficilement lui faire confiance. Il a déclaré que le parti conservateur était le seul parti qui faisait preuve, un tant soit peu, du sens des responsabilités financières.

Le dictionnaire donne comme définition d'un tant soit peu «en si faible mesure que ce soit». Bref, le premier ministre a renoncé à assumer tout semblant de responsabilité fiscale et, aux dernières nouvelles, son parti et lui avaient déjà engagé 22 milliards de dollars en promesses électorales même avant que le décret de convocation des électeurs ait été proclamé.

Où prendront-ils l'argent? Là encore, il ne faut pas chercher midi à quatorze heures. Le premier ministre prête plus volontiers l'oreille aux bien nantis comme Robert Campeau qu'aux pères de familles ordinaires. Cette semaine, M. Campeau, qui s'est converti à la politique des conservateurs avec la bénédiction du premier ministre, a déclaré que pour tenir parole les conservateurs devraient sabrer dans les programmes sociaux, le régime de soins médicaux notamment.

Monsieur le Président, voilà qui résume tout le programme conservateur: se faire élire à tout prix à coup de promesses électorales et quand viendra le temps de payer la note, mettre la hache dans les services d'aide aux Canadiens ordinaires et à leurs familles.